environnement

Touche-Poupard: la guerre de l'eau, déjà.

L'opposition aux réserves de substitution a connu un précédent : il y a plus de vingt ans, le barrage de la Touche-Poupard avait déjà alimenté la controverse.



Mis en service en 1995, le barrage de la Touche-Poupard retient 15 millions de m³ d'eau.

'histoire a un arrièregoût de déià bu... Cuits gout de deja bu... Curis par la sécheresse de 1976, les politiques de l'époque avaient décrété en s'épongeant la nuque qu'il fallait prendre des mesures pour s'épargner à l'avenir les risques s'épargner à l'avenir les risques de futures pénuries d'eau, le département des Deux-Sèvres s'était imaginé plusieurs barrages, dont ceux du Cébron, de la Grimaudière et de la Touche-Poupard. Le premier s'est fait (lire « Une lutte inattendue ») mais le second n'a jamais quitté ses cartons (lire « Comment le barrage de la Grimaudière a coulé »). Quant au troisième, il fut le terrain d'une longue oppo sition, lutte qui posait les bases de celle que nous connaissons désormais contre les réserves de substitution.

L'ordre des usages..

On est dans les années 1980. Le barrage de la Touche-Poupard, ce seront quinze millions de mètreq cubes d'eau stoppés sur la rivière Chambon. Pour qui et pour quoi, toute cette eau? « La

riorité, c'était bien l'eau popriorite, c'était blen l'étai po-table! », répète Claude Roulleau qui portait alors le dossier au conseil général. « L'eau potable, la rivière et l'eau économique, voilà l'ordre des usages. » Façon de répondre, une fois encore, aux contestataires de l'époque qui, eux, affirmaient que cette dépense était un cadeau aux irri-

" Je représentais le productivisme, i'étais l'affreux monsieur"

« Là, ça a cogné », se souvient Claude Roulleau en évoquant « des opposants extrêmement durs, un peu les mêmes qu'au-jourd'hui, toujours aussi passion-nés ». Il était une de leurs bêtes nes ». Il etait une de leurs betes noires : « Vous pensez, j'étais agriculteur, président du conseil économique et social Poitou-Charentes, président du Crédit Agricole, président de l'Union des coopératives d'élevage et



Un jour de manif anti-barrage

ination artificielle francais... Je représentais le provisme, j'étais l'affreux mon-sieur.»

Le « cumulard » sait que cela lui a valu de perdre les élections cantonales en 1992. « J'en fais pas une maladie. Le problème est que quand le contre-pouvoir que quana le contre-pouvoir l'emporte, on peut s'inquiéter pour la démocratie. Il est logique d'avoir un contre-pouvoir, mais s'il bloque une démarche por-teuse d'évolution... »

Le 364e jour...

Sans les réseaux sociaux d'au-jourd'hui, la lutte débordait ré-gulièrement dans les journaux, les adversaires s'étripant par ies adversaires s'etripant par communiqués de presse inter-posés, prenant l'opinion pu-blique à témoin du bien fondé de leur démarche sans jamais ou-blier de stigmatiser les contra-dictions du camp d'en face.

dictions du camp d'en face. Jusqu'à ce que le gouvernement s'en mêle : « Tout était prêt », se souvient le sénateur LR Jean-Marie Morisset, alors conseiller général et président de la Compagnie d'aménagement des eaux

des Deux-Sèvres, la Caeds. Le projet avait reçu les avis fav rables du commissaire-enquê-teur, de l'administration et des services de l'Etat. » Ne manquait que le feu vert de l'Etat. « Mais le 364º jour de l'année, on a reçu un fax du ministère de l'Environne-ment de Ségolène Royal pour nous dire que le projet ne respec tait pas assez le patrimoine. On tatt pas assez te patrimone. On aurait pu faire appel, on a choisi de lancer une nouvelle enquête publique. Compte tenu de ce que le ministère réclamait, les discus-sions ont été ensuite beaucoup

plus compliquées...»
Une fois signé, le permis de construire a été attaqué devant le tribunal administratif: « On nous reprochait de ne pas l'avoir affiché sur le site, minimise Jean-Marie Morisset, Mais la cour ad-

Marie Morisset. Mais la cour ad-ministrative d'appel de Bordeaux nous a donné raison. » Une plainte avait aussi été dépo-sée au pénal : « J'ai été audi-tionné par un juge d'instruction en 1992. Et ça s'est fini par un

Emmanuel Touron

de l'été : le communiqué de

la question

la phrase

"M'autoriserez-vous à vous dire que j'ai beaucoup pensé à vous en juin et début juillet ?..."

Cette douce question n'est pas celle d'un enflammé à sa

s'insurger, entre autres, contre les arrosages en plein cagnard. Ce 21 août 1997 donc, lassé du «pilonnage d'informations «pilonnage d'informations partiales», Guy Parnaudeau sort de ses gonds et tacle son opposant par l'ironie : « Vous avez dû, lui écrit-il, vous morfondre sous cette pluie morfondre sous cette pluie incessante, tant désirée par les agriculteurs mais vous contraignant à un silence sûrement pesant : pas le moindre jet d'eau à se mettre sous la

dulcinée mais entame un duicinee mais entame un courrier particulièrement colère du **président de la** FDSEA 79 à Jean-Jacques Guillet, alors président du collectif Eau 79 qui s'obstinait à

Comment le harrage de la Grimaudière a coulé ?

jet d'eau à se mettre sous la plume, pour se répandre dans les journaux, pas le moindre irrigant à prendre au gibet de l' "écologisme". Heureusement, le soleil est revenu et aux premières chaleurs, vous avez pu

vous adonner à votre job favori

Pour bloquer le projet, ses opposants avaient repéré les terrains qui seraient inondés et, devançant le Département, en avaient acheté plusieurs. L'idée était de gagner du temps en contraignant la Caeds à recourir à l'expropriation. Ensuite, « j'ai perdu aux cantonales, raconte Claude Roulleau. Et le barrage du Cébron est tombé aux oubliettes... » Histoire de ne pas avoir

acheté tous ces terrains pour rien, le Département a créé à la place l'Iffcam. Et Jean-Jacques Guillet s'en amuse : « Nous aussi, on est toujours propriétaires de nos terrains! »

••• " C'est toujours la même chanson...

C'est une triste histoire, en réalité », résume Simone Marseau. Adhérente de l'Asnat de-venue depuis Deux-Sèvres Na-ture Environnement, elle a participé au mouvement de l'époque. Et elle n'a pas oublié que « beaucoup ont donné de l'argent et de l'énergie » dans ce combat finalement perdu, soldé par la construction mal-gré tout de l'édifice. « Ça fait mal au cœur... » Les bulletins de l'association qu'elle conserve soigneusement témoignent de l'enjeu de l'époque : « Toutes nos assemblées géné-rales évoquaient la Touche-Poupard. » Elle a retrouvé sans peine le texte que l'Asnat avait déposé à l'enquête publique en



Les opposants avaient offert ce « trône à Momo » à Jean-Marie Morisset.

iuin 1991 pour demander l'abandon pur et simple du projet: « Les barrages auront pour seule fonction l'arrosage

des cultures au profit de quelques agriculteurs », écrivait l'association, ajoutant que « l'investissement financier ap-paraît exorbitant par rapport aux surfaces agricoles concernées ». Les arguments des antibassines aujourd'hui sont les

La lutte d'Eau 79

« Oui, c'est toujours la même chanson », soupire Jean-Jacques Guillet. Aujourd'hui investi au côté des anti-bas-sines, l'ancien maire d'Amuré avait créé le collectif Eau 79, unissant contre le barrage une vingtaine d'assos. « Mais on en est toujours au même point : les politiques aux petits soins du

n'ont toujours pas compris qu'on va dans le mur! On le voit bien : l'économie continue de passer avant tout le reste. Pourtant, les bassines, c'est comme les barrages : elles ne feront pas tomber la pluie! »

Toujours les mêmes intérêts en jeu, les mêmes conceptions qui s'affrontent, les mêmes énergies et, parfois, les mêmes déceptions. « C'est toujours la même machine qui continue d'avancer. Ma seule satisfac-tion, se console Jean-Jacques Guillet, c'est que mes enfants ne pourront pas me reprocher de ne pas avoir tenté de l'arrê-

à savoir

Barrage du Cébron : une bataille inattendue

C'est après sa mise en service en 1982 que le barrage du Cébron est devenu le théâtre d'une bataille pas prévue. Le plan d'eau avait été immédiatement adopté par les amateurs de planche à voile mais aussi... par les oiseaux migrateurs. Cohabitation impossible ? Les défenseurs de la nature étaient montés au créneau pour revendiquer un arrêté de biotope qui aurait empêché les véliplanchistes de perturber les nicheurs Finalement, un accord a été trouvé en août 1989, limitant la voile à une partie du plan

